



PREFET DE LA VENDEE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
de la Vendée

Service  
Eau, Risques et Nature

Unité  
Politique et Gestion de l'Eau

### **ARRETE préfectoral n° 10-DDTM-633**

portant modification de la composition de la Commission locale de  
l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin  
de la Vie et du Jaunay

*Le Préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite,*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatifs aux directions départementales inter-ministérielles,
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de la santé,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté préfectoral n° 01-DRCLE/1-103 du 5 mars 2001 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay,
- VU l'arrêté préfectoral n° 08-DRCLE/1-530 du 1<sup>er</sup> octobre 2008, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay,
- VU l'arrêté préfectoral n° 382/SPS/09 du 22 décembre 2009 autorisant la création de la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, issue de la fusion des communautés de communes « Atlancia, communauté de communes des Vals de la Vie et du Jaunay » et « Côte de Lumière »,
- VU la délibération de la commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 9 avril 2010,
- VU la délibération de l'Association syndicale de la Basse Vallée de la Vie du 30 juin 2009,
- VU la délibération de la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du 18 mars 2010,
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée,

## A R R E T E :

### **Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau**

En sus des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 08-DRCTAJE/1-703 du 5 décembre 2008 et n° 09-DRCTAJE/1-371 du 16 juin 2009, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTAJE/1-530 du 1<sup>er</sup> octobre 2008 est modifié comme suit :

#### **1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

Représentante du Conseil Régional des Pays de la Loire ou son représentant :

« Madame Claudette BOUTET » est remplacée par « Madame Claudine GOICHON »

« Représentant de la communauté de communes Côte de Lumière :

Monsieur Jean-Pierre STEPHANO

Représentant de la communauté de communes Atlancia des Vals de la Vie et du Jaunay :

Monsieur Jean BUCHOU »

est remplacé par

« Représentants de la communauté de communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie :

Monsieur Jean BUCHOU

Monsieur Jean-Pierre STEPHANO »

#### **2. Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

Représentant de l'Association Syndicale de la Basse Vallée de la Vie :

« Monsieur Simon-Pierre ROMEFORT » est remplacé par « Monsieur Jacques FROCRAIN ».

#### **3. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

« le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée ou son représentant,  
le Directeur Adjoint à la Direction Départementale de l'Agriculture de la Vendée ou son représentant,  
le Directeur Départemental des Affaires Maritimes ou son représentant,  
la Directrice Départementale des Sanitaires et Sociales de la Vendée ou son représentant »

est remplacé par

« le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée ou son représentant,  
le Directeur Adjoint des Territoires et de la Mer de la Vendée ou son représentant,  
le Directeur Délégué à la Mer et au Littoral de la Vendée ou son représentant,  
le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire ou son représentant »

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une annexe récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est jointe en annexe.

### **Article 2 : Publication**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement :

[www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**Article 3 : Délai et voie de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

**Article 4 : Exécution**

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le 15 SEP. 2010

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
~~Le Secrétaire Général~~  
de la Préfecture de la Vendée

François PESNEAU

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-633 en date du 15 septembre 2010 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay**

**Composition de la CLE Vie-Jaunay**

**38 membres**

**1 - Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

**19 membres**

**Représentante du Conseil Régional des Pays de la Loire :**

Madame Claudine GOIGHON

**Représentante du Conseil Général de Vendée :**

Madame Marietta TRICHET

**Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Vendée :**

Monsieur Lionel CHAILLOT (*Landeveille*)  
Monsieur Hervé BESSONNET (*Notre Dame de Riez*)  
Monsieur Jacques FRAISSE (*Saint Hilaire de Riez*)  
Monsieur Antoine DUPE (*Commequiers*)  
Monsieur Maurice POISSONNET (*Beaulieu Sous La Roche*)  
Monsieur Joël GIRAUD (*Saint Christophe du Ligneron*)  
Madame Christine COLLIGNON (*Maché*)  
Monsieur Denis CROCHET (*Challans*)  
Monsieur Didier MANDELLI (*Le Poiré Sur vie*)  
Monsieur Bernard DELEAU (*Brétignolles Sur Mer*)

**Représentants de la communauté de communes du pays de Saint Gilles Croix de Vie :**

Monsieur Jean-Pierre STEPHANO  
Monsieur Jean BUCHOU

**Représentant du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay :**

Monsieur Jean-Claude MERCERON

**Représentant de la Communauté de communes du Pays des Achards :**

Monsieur Michel HERIEAU

**Représentant de la Communauté de Communes Vie et Boulogne :**

Monsieur Jean-Yves PERRAUDEAU

**Représentant de la Communauté de Communes du Pays de Palluau :**

Monsieur Guy JOLLY

**Représentant du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée (Vendée Eau) :**

Monsieur Auguste GUILLET

**2 - Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

**10 membres**

**Représentante de la Chambre d'Agriculture de la Vendée :**

Madame Marie-Thérèse BONNEAU

**Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée :**

Monsieur Maurice LE ROCH

**Représentant de l'Association Syndicale des Marais de la Basse Vallée de la Vie :**

Monsieur Jacques FROCRAIN

**Représentant de l'Association Syndicale des Marais de la Vie :**

Monsieur Daniel RABILLE

**Représentant de l'Association Syndicale des Marais de Saint Hilaire de Riez et Notre Dame de Riez :**

Monsieur Hervé BREMAUD

**Représentant du Syndicat des Marais de Soullans et des Rouches :**

M. Jean-Claude GUYON

**Représentant du Comité Local des Pêches maritimes et des élevages marins de Saint Gilles Croix de Vie :**

Monsieur Frédéric CHARRIER

**Représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :**

Monsieur Michel MORILLEAU

**Représentante de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée :**

Mademoiselle Marie-Annick RANNOU

**Représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs de la Vendée - UFC85 QUE CHOISIR :**

Monsieur Christian GERARD

**3- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

**9 membres**

le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant

le Préfet de la Vendée ou son représentant

le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant

le Délégué Interrégional de Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Bretagne-Pays-de-Loire ou son représentant

le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant

le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée ou son représentant

le Directeur Adjoint des Territoires et de la Mer de la Vendée ou son représentant

le Directeur Délégué à la Mer et au Littoral de la Vendée ou son représentant

le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire ou son représentant